

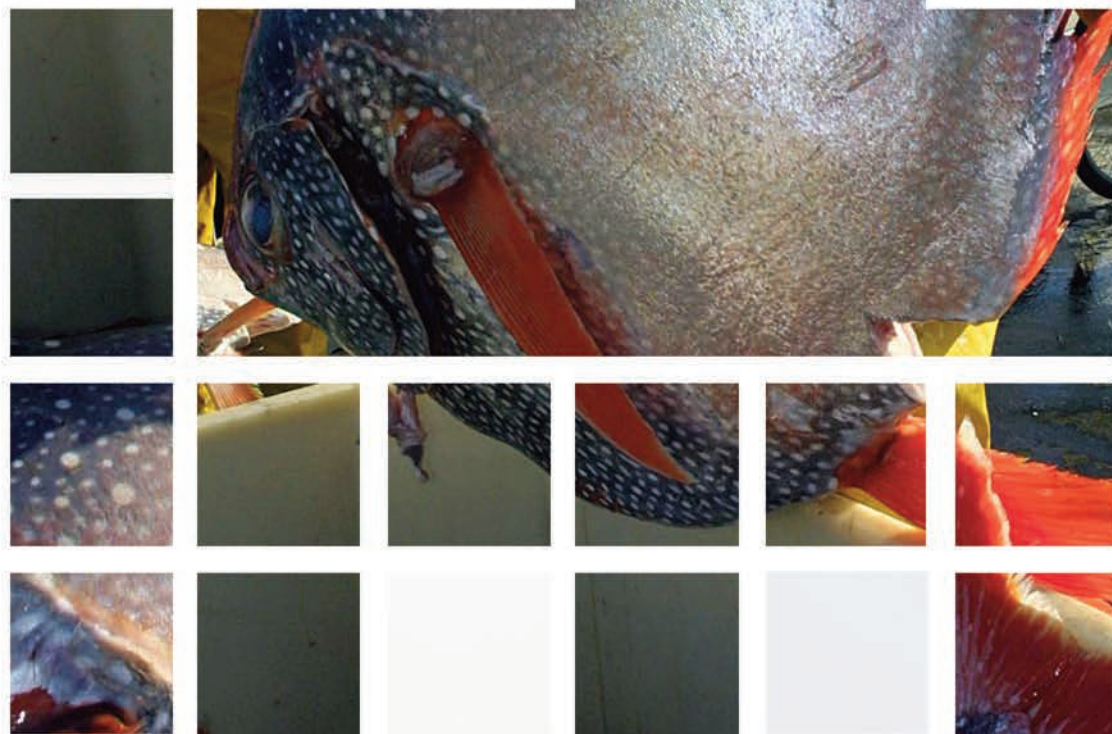
Points forts

03

De la Polynésie française

BILAN

LA PÊCHE EN 2016



PRODUCTION ET EXPORTATIONS EN BAISSSE



INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Entre 2015 et 2016, le volume de pêche de capture recule. La pêche hauturière notamment, qui constitue les deux tiers de la production, baisse, en lien avec la diminution des captures de thon obèse. Les exportations de produits de la pêche diminuent, elles aussi, les commandes de poissons entiers frais par les États-Unis étant plus faibles. La part de la production hauturière exportée recule de 6 points, à 22 %. En parallèle, l'aquaculture est une filière qui se développe et dont la production augmente chaque année.

LA PRODUCTION DE PRODUITS DE LA PÊCHE¹

Cette année, la production de **pêche de capture** (pêche côtière + palangrière, hors pêche lagonaire qui peut seulement être estimée), recule de 9 % par rapport à 2015 et atteint **8 351 tonnes**. Ce volume se situe en dessous de la moyenne des cinq dernières années (8 850 tonnes). La production hauturière diminue de 10 %, à 5 638 tonnes et la production côtière, de 8 % à 2 713 tonnes.

La production lagonaire (destinée à l'autoconsommation et la vente hors circuit commercial) est estimée à 4 300 tonnes par an. La production aquacole progresse de 9 % par rapport à 2015.

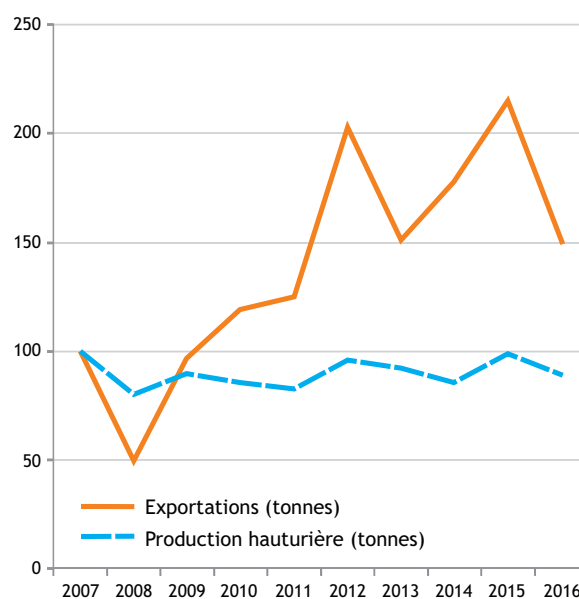
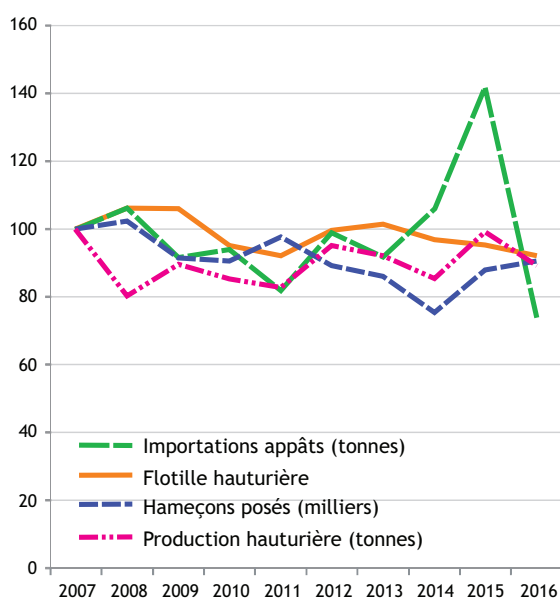
La pêche en Polynésie française est constituée de plusieurs filières :

- la **pêche hauturière**, la plus importante, constitue les deux tiers de la production ;
- la **pêche côtière** (en mer mais proche des côtes) est plus traditionnelle et artisanale ;
- la **pêche lagonaire** est consacrée essentiellement à l'autoconsommation, excepté la pêche des roris, trocas et bénitiers qui sont tous ou en partie exportés ;
- la **production aquacole** comprend l'élevage de crevettes, la collecte de bénitiers et l'élevage de « Paraha peu ».

PRODUCTION DE PRODUITS DE LA PÊCHE (VOLUME)						
	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Unité : tonnes						%
Production (t)	13 680	13 315	13 303	13 604	12 777	- 6,1
Pêche de capture	13 599	13 227	13 201	13 488	12 651	- 6,2
Hauturière	6 017	5 807	5 390	6 237	5 638	- 9,6
Côtière	3 282	3 120	3 511	2 951	2 713	- 8,1
Lagonaire*	4 300	4 300	4 300	4 300	4 300	-
Aquaculture	81	88	102	116	126	8,6

* estimation DRMM Sources : DRMM, ISPF

INDICE DE PRODUCTION DES PRODUITS DE LA PÊCHE (BASE 100 EN 2007)



Sources : DRMM, ISPF

1 : Source : Direction des Ressources Marines et Minières (DRMM)

• La pêche hauturière : des rendements en baisse

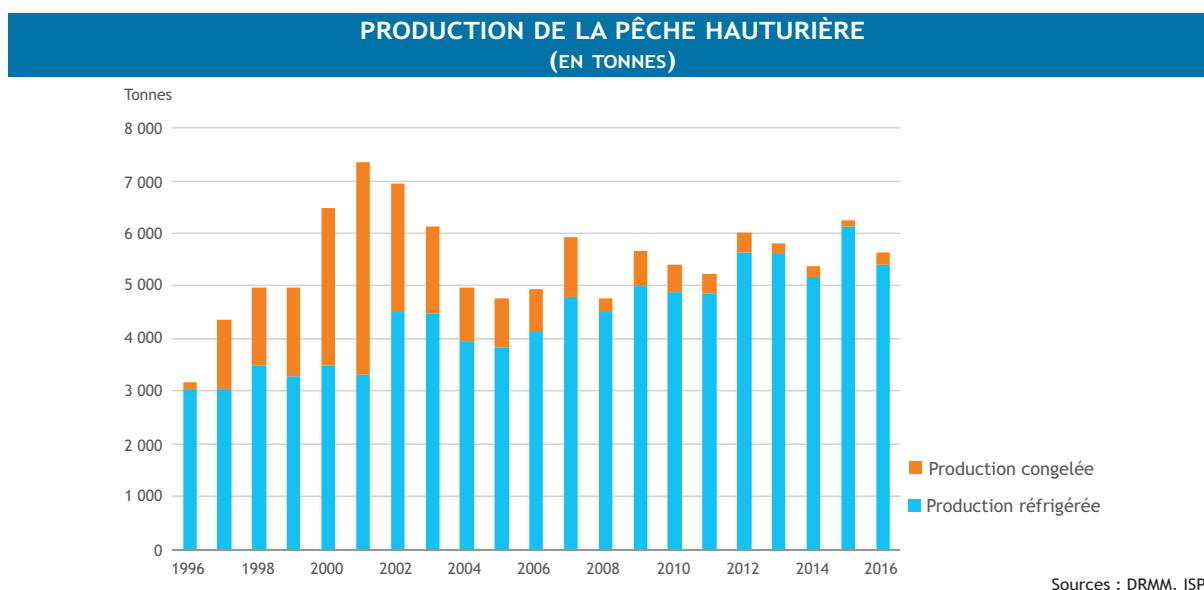
Le renouvellement de la flotte : une nécessité. La flotte de pêche hauturière est constituée de 59 palangriers (- 2 par rapport à 2015). Entre 2015 et 2016, quatre unités ont arrêté leur activité ; une est revenue sur le marché et une autre a été créée aux Marquises. Celles-ci mesurent entre 13 et 26 m et attrapent des espèces du large pour les garder frais ou les congeler. Depuis 2004, date à laquelle on comptait 75 palangriers, la tendance est à la baisse, favorisée par le vieillissement de certains bateaux. Le renouvellement de celle-ci reste nécessaire pour répondre aux demandes, en particulier à l'export.

La production en baisse. La production de la flotte hauturière s'élève à 5 638 tonnes en 2016 (- 10 %) en lien avec la baisse du volume de thon obèse. Pourtant l'effort de pêche progresse légèrement (+ 2,5 % d'hameçons posés). Le volume de thons germons débarqué diminue de 134 tonnes (- 4 %) et représente 60 % de la capture totale. Le thon à nageoires jaunes représente 17 % de la capture et perd 130 tonnes (- 12 %) et le thon obèse constitue 10 % de la capture, en baisse de 239 tonnes (- 30 %) par rapport à 2015. La quasi-totalité de la production est débarquée sous forme de produits réfrigérés (96 %). La baisse de la part de la production congelée se confirme depuis une dizaine d'années.

Le rendement global est en retrait de 12 % par rapport à 2015 (33 kilos de prise pour 100 hameçons, en dessous de la moyenne sur cinq ans de 35 kilos). Les rendements en thons obèses et en thons à nageoires jaunes diminuent respectivement de 31 et 14 %. Les rendements en thons germons restent relativement stables par rapport à 2015.

PRODUCTION COMMERCIALISABLE PAR ESPÈCE (POIDS VIF EN TONNES)				
	2015	2016	Répartition	Variation 2016/2015
Unité : tonnes			%	%
Thon Germon	3 367	3 234	57	- 4
Thon Jaune	1 069	939	17	- 12
Thon Obèse	794	555	10	- 30
Thazard	230	245	4	7
Marlin Bleu	238	208	4	- 13
Saumon des Dieux	153	138	2	- 10
Espadon	107	101	2	- 6
Marlin rayé	100	73	1	- 27
Mahi mahi	79	66	1	- 16
Bonite	37	36	1	- 3
Papio	37	27	0	- 27
Marlin noir	26	16	0	- 38
Total commercial	6 237	5 638	100	- 10

* estimation DRMM Sources : DRMM, ISPF



En septembre 2017, une étude, cofinancée par le Pays et l'Agence française de développement (AFD), a permis de dégager quatre scénarii possibles pour le développement de la pêche hauturière. Un plan d'actions a également été proposé et la concertation des professionnels et du gouvernement devrait aboutir à l'élaboration d'un **schéma directeur de développement de la pêche hauturière** décennal. L'objectif est de doubler la production hauturière en structurant la filière, en exploitant davantage la Zone Economique Exclusive (ZEE) polynésienne, en développant des services pour la flotte et en diversifiant et valorisant les prises.

Les quatre scénarii présentés sont les suivants :

- Consolider le modèle actuel de la flotte polynésienne de pêche fraîche et cibler le thon germon ;
- Diversifier les espèces en ciblant, de manière saisonnière, l'espadon au Sud de la Zone Economique Exclusive (ZEE) polynésienne ;
- Permettre la reprise du métier de la congélation de longues de thon ;
- Développer les métiers en froid hyper négatif, notamment sur le thon obèse, à l'instar de la flotte asiatique.

Les ventes à la criée au Marché d'Intérêt Public (MIT). Les poissons débarqués par les palangriers dans l'enceinte du Port de Pêche de Papeete sont vendus, soit directement aux mareyeurs, soit lors de vente aux enchères en criée.

En 2016, la criée a traité **208 tonnes**, soit une augmentation de 45 % par rapport à 2015, pour une valeur échangée d'environ **171 millions de F.CFP**. Les quantités traitées via la criée représentent **4 % de la production commerciale** débarquée par les palangriers ; les autres circuits de distribution sont privilégiés. La plupart des produits sont négociés au préalable, de gré à gré.

• La pêche côtière : la production continue de baisser

En 2016, **la flotille diminue de 12 unités** : 11 poti marara et un bonitier. Elle est composée de 384 poti marara (en bois ou en fibre de verre, de 6 à 8 mètres) et de 40 bonitiers (en bois, de 10 à 13 mètres). Ils sont basés à 80 % dans l'archipel de la Société (60 % aux Îles Du Vent et 20 % aux Îles Sous-Le-Vent), 8 % aux Tuamotu-Gambier, 8 % aux Marquises, et 5 % aux Australes.

La production recule de 8 %. La production des bonitiers atteint 452 tonnes (- 2 %) et celle des poti marara, 2 261 tonnes (- 9 %). Cette diminution est due à une baisse des captures de bonites (- 20 %), de thons à nageoires jaunes (- 15 %) et de mahi-mahi (- 13 %). Les captures de thon germon progressent de 28 % et dépassent les prises de mahi-mahi (367 tonnes contre 325 tonnes).

PRODUCTION CÔTIÈRE PAR ESPÈCE ET PAR CIRCONSCRIPTION EN 2016 (POIDS VIF EN TONNES)

	Îles Australes	Îles Du Vent	Îles Sous-Le-Vent	Îles Marquises	Îles Tuamotu-Gambier	Total 2016	Variation 2016/2015
Unité : tonnes							%
Thon à nageoires jaunes	25	357	150	185	54	771	- 15
Bonite	4	460	128	19	28	638	- 19
Mahi-mahi	10	149	57	6	102	325	- 13
Germon	1	271	78	3	14	367	28
Marlins (bleus, rayés, voilier)	6	154	79	3	17	258	- 3
Thazard	27	20	13	70	11	141	- 2
Poissons du lagon	8	9	2	25	13	58	- 11
Paru	8	6	2	41	6	63	62
Thon obèse	-	8	2	10	2	22	76
Divers pélagiques	1	10	0	18	1	30	46
Marara	1	23	2	-	0	27	29
Petits pélagiques	-	5	-	1	-	6	- 47
Mollusques/crustacés	-	-	-	5	1	7	- 10
Total	91	1 472	513	386	249	2 713	- 8

Sources : DRMM, ISPF

Les dispositifs de concentration des poissons (DCP) : + 33 unités en 2016

Depuis 1981, la DRMM maintient un parc permanent de DCP ancrés. L'objectif est de soutenir l'activité de la flottille côtière. Selon les années, entre **25 % à 40 % de la production de la flotte professionnelle est capturée autour des DCP**. En 2016, la DRMM a ancré **33 DCP**, dont quatre co-financés par les professionnels et la Polynésie française : 13 aux Marquises, 8 aux Tuamotu du centre, 7 dans l'archipel de la Société (4 aux Îles Sous-Le-Vent et 3 aux Îles Du Vent) et 5 aux Gambier.

Au 31 décembre 2016, le parc de DCP de la Polynésie française totalisait **82 dispositifs ancrés contre 61 en 2015, soit une perte de 12 DCP au cours de l'année** (perte du signal, ...). L'archipel de la Société compte 33 DCP, les Tuamotu-Gambier, 30 (13 à l'Ouest et 17 au Centre et à l'Est), les Marquises, 12 et les Australes, 7. Le coût moyen unitaire des nouveaux DCP ancrés, pose comprise, varie en fonction des profondeurs d'ancrage et des moyens logistiques et humains utilisés pour les ancrages. Ces coûts sont toutefois largement inférieurs au coût moyen unitaire des DCP ancrés dans les années 2000, évalué à un peu plus d'un million de francs CFP.

• La pêche lagonaire : une production estimée de plus de 4 000 tonnes par an

La pêche lagonaire concerne les activités d'exploitation des ressources biologiques naturelles existant dans les lagons, sur la pente externe des récifs ou sur le littoral des îles sans récif, jusqu'à une profondeur de 100 mètres.

Les pêcheurs doivent être détenteurs d'une carte professionnelle délivrée par la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche lagonaire (CAPL). Depuis 2014, l'attribution de ces **cartes est devenue annuelle et payante**. En 2016, 170 cartes ont été délivrées par le CAPL, dont 58 aux Îles Du Vent, 48 aux Îles Sous-Le-Vent, 51 aux Tuamotu, 9 aux Australes et 4 aux Marquises. Avant 2014, 5 004 personnes avaient pour activité principale ou unique la pêche lagonaire, dont la moitié basée à Tahiti.

La production lagonaire est estimée² à environ 4 300 tonnes par an, répartie en poissons lagonaire/de récif (3 400 tonnes), petits pélagiques (700 tonnes) et fruits de mer (200 tonnes), pour une valeur totale estimée² à deux milliards de F.CFP.

L'île de Tahiti réalise une part substantielle de la production (environ 1 000 tonnes par an). Cette pêche est essentiellement une **pêche de subsistance** (auto-consommation) et partiellement pour la vente (au bord des routes ou sur les marchés).

Cependant, cette pêche ne suffit pas à la consommation locale et certaines îles ont développé une pêcherie commerciale vouée à l'export vers Tahiti.

L'export de produits de la pêche des autres archipels à destination de Tahiti par voie maritime s'élève à 534 tonnes, soit une baisse de 2,4 % par rapport à 2015. Les produits lagonaire proviennent principalement d'Arutua (62 tonnes), Rangiroa (43 tonnes) et Tahaa (39 tonnes). La chair de bécot arrive en provenance de Tubuai et Raivavae (12 tonnes au total). Les langoustes proviennent principalement des Marquises et des Tuamotu (16 tonnes).

La pêche des mollusques et invertébrés

- **Le nombre de rori (ou bêche de mer) en hausse de 58 % par rapport à 2015**. Sa pêche est réglementée depuis novembre 2012 afin de permettre une gestion durable de la ressource³. Un comité de gestion local est chargé de faire appliquer la réglementation sur place et d'assurer la traçabilité des produits, du pêcheur au commerçant. Enfin, la traçabilité des produits depuis la pêche jusqu'à l'exportation est facilitée désormais grâce à la mise en place par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique Sud (SPC de Nouméa, Nouvelle-Calédonie), depuis début 2014, d'une base de données en ligne accessible par toutes les parties prenantes.

En 2016, la pêche commerciale a été ouverte aux Tuamotu suite à l'établissement de 13 comités de gestion. La pêche de rori concerne **13 atolls des Tuamotu** en 2016 (+ 6 par rapport à 2015). Cinq espèces autorisées à la pêche commerciale ont été exploitées, pour un total de **28 943 rori** pêchés (+ 58 %), pour un poids séché au départ des îles de **9 tonnes** (+ 50 %), dont 0,3 % retiré de la vente à l'exportation, leur taille n'étant pas conforme à la réglementation (1,4 % en 2015).

- **La production de bécot pénalisée par le réchauffement saisonnier du lagon**. La production est conditionnée par des quotas d'exportation imposés par la convention internationale de Washington (CITES), les bécot faisant partie des espèces protégées. *Tridacna maxima* est l'espèce largement majoritaire des deux espèces de bécot présentes en Polynésie française.

En 2016, 145 permis d'exporter ont été délivrés par la CITES, pour un quota de **26 695 bécot**, soit une **diminution de 20 %** (- 34 % en 2015). Au final, seuls **17 715 bécot ont été exportés à destination du marché de l'aquariophilie** (- 11 %). En 2016, la production diminue en lien avec un réchauffement saisonnier extrême dans le lagon semi-fermé de Tatakoto. Les bécot subissent un **blanchissement de leur manteau qui augmente fortement leur mortalité**. Ceci a eu pour conséquence l'arrêt des expéditions de bécot sauvages et de collectage.

2 : Source : Direction des Ressources Minières et Marines (DRMM).

3 : La réglementation limite la pêche à certaines espèces, impose des tailles minimales par espèce, des quotas par espèce établis en nombre d'individus, la mise en place systématique de zones de réserve, l'obligation de prélever à la main et l'interdiction de pêche de nuit et enfin un système d'agrément des commerçants en holothuries.

QUOTA DE BÉNITIERS			
Année	Quota délivré par la CITES	Quota utilisé (production)	Part utilisé
Unité : nombre			
2009	4 200	774	18 %
2010	9 910	4 091	41 %
2011	23 134	9 619	42 %
2012	19 525	10 201	52 %
2013	51 780	24 592	47 %
2014	50 010	33 890	68 %
2015	33 765	19 698	58 %
2016	26 695	17 715	66 %

Sources : DRMM, ISPF

La quasi-totalité de la production (97 %) provient de Reao, le reste de Tatakoto.

Malgré le coût du fret inter-îles largement supérieur au fret international, cette activité exportatrice depuis les îles est compétitive sur un marché mondial de niche estimé à 100 000 bénitiers pour *Tridacna maxima*, pour lequel la Polynésie française est un des acteurs majeurs.

L'export de bénitiers issus de collectage s'est véritablement développé jusqu'en 2014 (15 259 individus exportés), mais commence à décliner en 2015. En 2016, ils ne représentent plus que 31 % des exportations (5 459 individus). La technique de collectage a été consolidée en 2014/2015, ce qui devait permettre un développement de la filière à partir de fin 2016 mais celle-ci a été pénalisée par le phénomène de blanchissement lié à El Nino et à l'accès aux concessions de nouveaux aquaculteurs.

Les bénitiers issus de collectage sont répertoriés au niveau international comme « sauvages » conformément au code CITES. Ils pourraient à terme être distingués des sauvages comme c'est déjà le cas en Polynésie, où ils sont répertoriés comme des bénitiers issus d'aquaculture. L'objectif à terme est de viser le marché international de la chair, toujours dans le cadre d'une stratégie de gestion durable de la ressource, en conformité avec la CITES.

ÉVOLUTION DE L'ORIGINE ET DE LA PROVENANCE DES BÉNITIERS EXPORTÉS							
Année	Origine		Provenance				Total
	Sauvage	Collectage	Reao	Tatakoto	Tubuai	Inconnue	
Unité : nombre							
2009	774	-	-	-	-	774	774
2010	4 091	-	-	-	-	4 091	4 091
2011	9 619	-	-	-	-	9 619	9 619
2012	10 201	-	6 414	-	3 787	-	10 201
2013	14 034	10 558	22 092	920	1 580	-	24 592
2014	18 631	15 259	31 781	2 059	50	-	33 890
2015	12 600	7 098	14 459	5 239	-	-	19 698
2016	12 256	5 459	17 122	593	-	-	17 715

Sources : DRMM, ISPF

- Le collectage de coquilles. Une meilleure année pour le troca. Le troca est un coquillage introduit en Polynésie française depuis 1957. Il est protégé par une interdiction de pêche permanente sauf pendant les campagnes de pêche autorisées par le Pays. En 2016, la pêche de trocas a été ouverte dans les communes de Taiarapu-Est et Ouest, Arutua, Apataki et Kaukura (contre deux îles seulement en 2015). Les pêcheurs, issus de la commune et agréés par le comité, ne sont autorisés à pêcher que les trocas d'une taille comprise entre 8 et 11 cm et ce, dans la limite du quota attribué à leur commune. Les coquilles, vidées, nettoyées, brossées et séchées, sont proposées à la vente à des négociants. La majorité d'entre elles sont destinées au marché de l'export. La récolte 2016 s'élève à 241 tonnes de coquilles, trois fois plus qu'en 2015, année particulièrement faible avec 81 tonnes (le volume moyen sur la période 2012-2014 est de 370 tonnes). Cette récolte représente une valeur d'achat de 72 millions de F.CFP, trois fois plus qu'en 2015. Le prix moyen d'achat au kilo du négociant est de 298 F.CFP, en baisse de 7 %.

• La production aquacole : cinquième année de hausse de la production de crevettes

En Polynésie française, la production aquacole est composée de trois branches : l'aquaculture de la crevette, celle du bénéitier, et la pisciculture du « Paraha peu » (poisson lune ou platax). Les fermes de crevettes et de poissons sont écoresponsables. Elles sont soumises à des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE) de 2^{ème} classe⁴ à partir de 5 tonnes par an. Par ailleurs, de l'arrivée des juvéniles d'écloserie jusqu'à l'assiette du consommateur, elles n'utilisent aucun produit chimique ni produit médicamenteux.

La filière crevette se renforce

- **Record de production.** En 2016, la quantité de crevettes produite augmente de 10 % par rapport à 2015, et atteint **103 tonnes**, plus important volume depuis 30 ans.

Cette production a été réalisée par quatre fermes (contre six en 2014). La phase pilote pour une production en cage en lagon a donné de bons résultats et un premier transfert de la technique a été opéré auprès de deux porteurs de projets. La rénovation des anciennes fermes d'élevage à terre, la fiabilisation des conditions d'élevage et la production de post-larves de qualité dans l'écloserie de Vairao, ont contribué à cette évolution. Le taux de croissance de la production est en moyenne de 27 % par an depuis six ans.

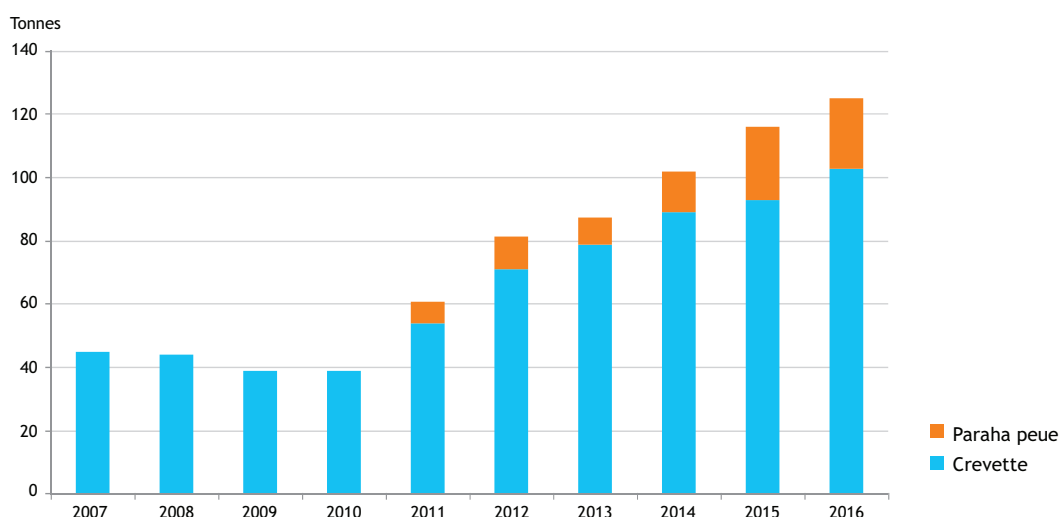
- **Augmentation du chiffre d'affaires et emplois stabilisés.** La filière génère un chiffre d'affaires de 219 millions de F.CFP (+ 17 %) est employe 16 personnes (stable par rapport à 2015) dont 12 à temps plein.

Même si le rendement est très variable selon les fermes et techniques d'élevage, globalement, il **augmente de 10 %** avec 8,4 tonnes de crevettes pour 1 million de post-larves. La production de ces dernières est stable cette année (12,3 millions).

- **Objectif de montée en charge du secteur.** L'objectif de production à moyen terme de 300 tonnes de crevettes par an (c'est le volume moyen importé sur la période 2013-2015) ne pourra être atteint que par le développement de nouvelles fermes à terre nécessitant du foncier et/ou des concessions maritimes, à Tahiti et dans les îles, sachant que la protection des crustacés à l'importation devrait être consolidée, après une analyse de risques à l'importation réalisée en 2016 par un expert de la Communauté du Pacifique.

La production de « Paraha peu » se maintient

PRODUCTION AQUACOLE



Débutée dans les années 80, la pisciculture s'est orientée vers la production de l'espèce des « Paraha peu » depuis 2011. En 2015, celle-ci avait presque doublé pour atteindre 23 tonnes (+ 79 %). Cette année, elle se stabilise à **22,6 tonnes**. Deux fermes sont en activité depuis 2015 (contre 4 en 2014), et le nombre d'emplois est stable (quatre personnes à temps plein). Le chiffre d'affaires s'élève à **32 millions de F.CFP**.

4 : Installation exploitée ou détenue par toute personne physique ou morale, publique ou privée, pouvant présenter des dangers ou des inconvénients pour la commodité des riverains, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement. Les installations classées sont réparties entre la première classe et la seconde classe. Les ICPE de première classe sont celles qui présentent les dangers ou les inconvénients les plus importants. La classe est fixée par des seuils qui prennent notamment en compte la taille de l'installation, le volume de production, les stocks, les capacités et les quantités susceptibles d'être présentes sur l'installation, etc.

La Recherche & Développement et l'assistance zootechnique et sanitaire aux fermiers apportées par la DRMM et ses partenaires scientifiques (Ifremer et CRIOBE) permettent notamment d'accompagner les fermes afin de fiabiliser les productions.

Une filière en développement avec la production d'alevins de Marava (poisson lapin ou *Siganus argenteus*).

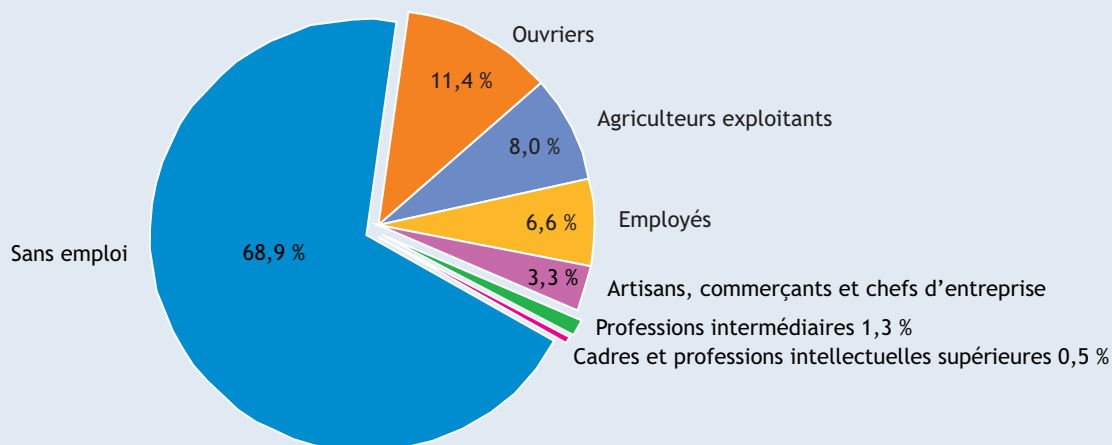
Le Centre Technique Aquacole VAIA, en collaboration avec la DRMM et cofinancé par le programme Initiative des Territoires pour la Gestion Régionale de l'Environnement (INTEGRE) et la DRMM, a développé une production d'alevins de Marava, moins coûteuse et dont l'objectif est le réensemencement et/ou l'aquaculture.

EMPLOI/ACTIVITÉ DANS LA FILIÈRE PÊCHE

D'après le recensement de la population, en 2012, la Polynésie française rassemblait 6 828 personnes déclarant tirer un revenu de l'activité de la pêche, soit 3,4 % de la population âgée de 15 ans ou plus, dont :

- 753 marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture. Cette catégorie socio-professionnelle rassemble les marins pêcheurs qui participent aux travaux du bord sur un bateau de pêche (entretien et utilisation des filets, préparation des poissons) ainsi que les ouvriers qui participent à l'élevage et au ramassage des produits de l'aquaculture ;
- 860 patrons pêcheurs et aquaculteurs, de 0 à 9 salariés ;
- 5 215 personnes qui ont déclaré pratiquer la pêche en activité annexe pour la vente, dont sept personnes sur dix, sans emploi.

**RÉPARTITION DES PERSONNES
AYANT LA PÊCHE COMME ACTIVITÉ ANNEXE POUR LA VENTE EN 2012**



Source : ISPF - Recensement de la Population de 2012

LES EXPORTATIONS DE PRODUITS DE LA PÊCHE

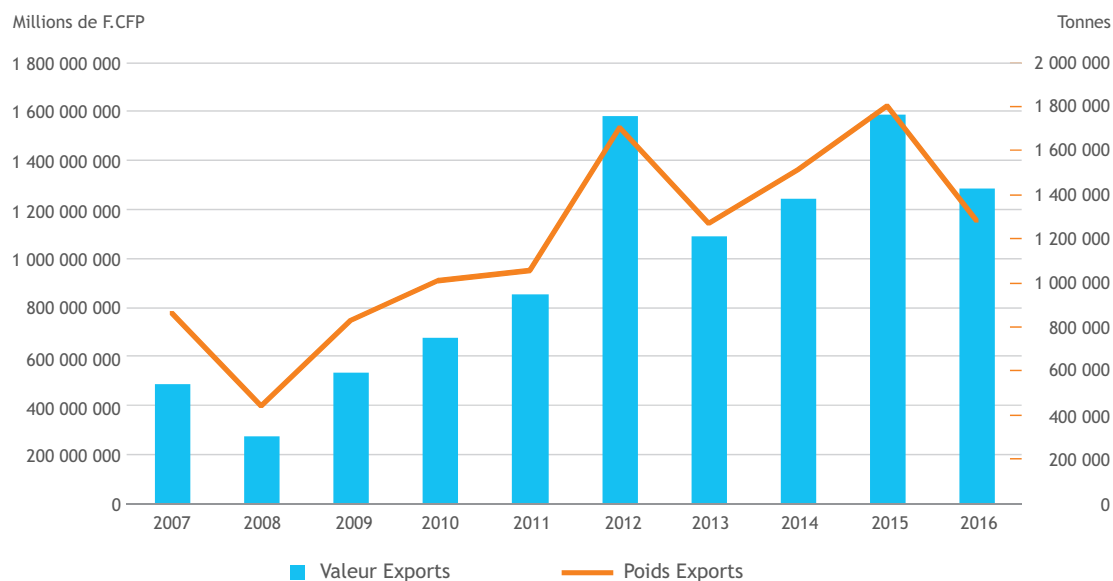
Après une année 2015 record, les exportations de produits de la pêche, hors coquilles, diminuent de 20 % et s'élèvent à 1 285 millions de F.CFP. Les produits de la pêche représentent 10 % des recettes des exportations locales.

Les coquilles exportées sont quant à elles en baisse de 37 % par rapport à 2015 et rapportent 214 millions de F.CFP.

EXPORTATIONS DE PRODUITS DE LA PÊCHE (EN VALEUR CAF)				
	Année 2015	Année 2016	Ventilation 2016	Variation 2016/2015
Unité : F.CFP			%	%
Poissons	1 589 257 490	1 285 176 564	100,0	- 19,1
Poissons du large	1 488 563 971	1 148 597 382	89,4	- 22,8
Poissons - entiers réfrigérés	1 266 332 963	1 074 503 751	83,6	- 15,1
Poissons - entiers congelés	38 512 376	7 750 289	0,6	- 79,9
Poissons - filets et chairs réfrigérés	136 398 867	31 942 561	2,5	- 76,6
Poissons - filets et chairs congelés	46 566 745	33 731 505	2,6	- 27,6
Poissons - poissons transformés	753 020	669 276	0,1	- 11,1
Poissons vivants	25 312 536	36 827 446	2,9	45,5
Mollusques, Invertébrés & crustacés	75 380 983	99 701 736	7,8	32,3
Poissons - mollusques	29 659 360	31 968 191	2,5	7,8
Poissons - invertébrés	45 721 623	67 733 545	5,3	48,1
Poissons - crustacés	-	50 000	-	-
Coquilles	338 197 073	213 589 070	-	- 36,8

Sources : Service des Douanes, ISPF

EXPORTATIONS DE PRODUITS DE LA PÊCHE



Sources : Service des Douanes, ISPF

• Les exportations de poissons

Les exportations de poissons du large : des volumes en baisse

EXPORTATIONS DE POISSONS DU LARGE PAR TYPE DE CONSERVATION ET PRÉPARATION									
	Valeur en millions de F.CFP			Poids en KG			Prix au Kilo		
	2015	2016	Var.16/15	2015	2016	Var.16/15	2015	2016	Var.16/15
Réfrigérés	1 403	1 106	- 21 %	1 494 134	1 088 094	- 27 %	939	1017	8 %
Filets & chairs	136	32	- 77 %	97 877	24 654	- 75 %	1 394	1 296	- 7 %
Entier	1 266	1 075	- 15 %	1 396 257	1 063 440	- 24 %	907	1 010	11 %
Congelés	85	41	- 51 %	260 310	126 884	- 51 %	327	327	0 %
Filets & chairs	47	34	- 28 %	101 781	76 497	- 25 %	458	441	- 4 %
Entier	39	8	- 80 %	158 529	50 387	- 68 %	243	154	- 37 %
Transformés	1	1	- 11 %	306	327	7 %	2 461	2 047	- 17 %
Total Poissons	1 489	1 149	- 23 %	1 754 750	1 215 305	- 31 %	848	945	11 %

Sources : Service des Douanes, ISPF

Cette année, les exportations de poissons du large rapportent 1,15 milliard de F.CFP soit une baisse de 23 % par rapport à 2015. Les volumes fléchissent plus rapidement (- 31 %) à 1 215 tonnes et le prix moyen au kilo progresse de 11 % pour s'élever à 945 F.CFP. Le volume exporté représente 22 % de la pêche hauturière.

Le poisson réfrigéré représente 90 % du volume exporté tandis que le poisson congelé en représente 10 %. La baisse du volume expédié est principalement due au recul des commandes de poissons réfrigérés (- 27 %) et en particulier de poissons entiers réfrigérés (- 333 tonnes). La quasi-totalité des poissons entiers réfrigérés est vendue aux États-Unis. Plus à la marge, le poisson entier congelé (- 68 %) contribue à la baisse du volume global. Le volume des autres types de préparations et de conservations exportées progresse de 7 % mais le prix unitaire diminue de 17 %, ce qui grève les recettes de ces produits.

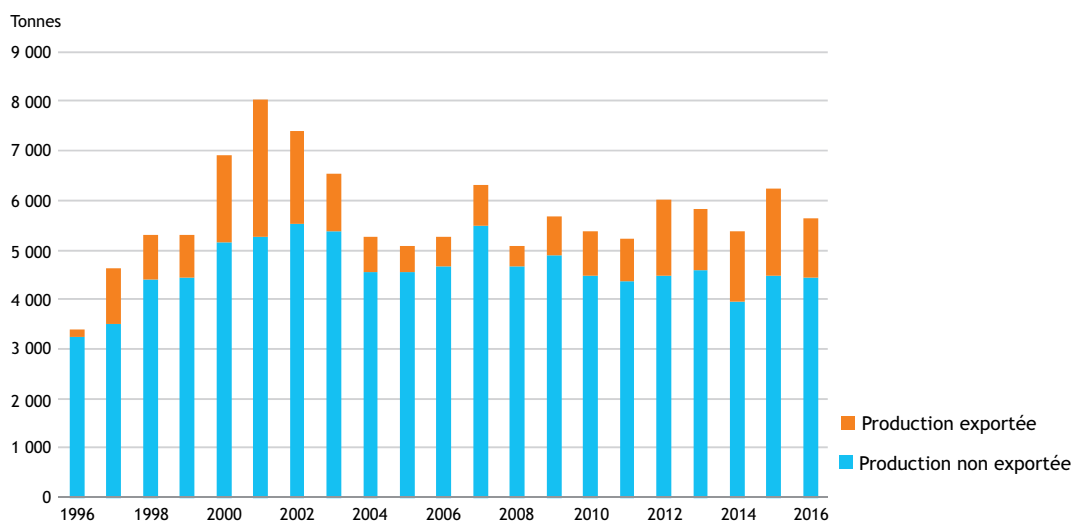
Les **filets réfrigérés** sont envoyés en France pour 70 % du volume, le reste aux États-Unis. Au final, **88 % des produits réfrigérés vont aux États-Unis**. Les **filets congelés** sont principalement envoyés en Belgique et en France, mais aussi au Chili. Les **poissons entiers congelés** sont quasi-exclusivement envoyés à la conserverie des Samoa américaines à Pago Pago.

La Polynésie française exporte principalement du thon réfrigéré (80 % du volume de poisson expédié). Le thon jaune et le thon obèse représentent près de la moitié du volume commandé et sont parmi les poissons les plus rémunérateurs.

EXPORTATIONS PAR TYPE DE POISSONS DU LARGE					
	Valeur en F.CFP		Poids en Kg		Prix au Kg en F.CFP
Unité : F.CFP					
Thon jaune réfrigéré	368 563 292	32,1 %	307 186	25,3 %	1 200
Thon obèse réfrigéré	299 116 029	26,0 %	227 261	18,7 %	1 316
Thon blanc réfrigéré	253 886 390	22,1 %	365 358	30,1 %	695
Autre poisson frais et réfrigéré	136 501 700	11,9 %	151 172	12,4 %	903
Filet congelé de thonidé	26 264 760	2,3 %	66 157	5,4 %	397
Filet réfrigéré d'autre poisson	23 071 514	2,0 %	17 040	1,4 %	1 354
Espadon réfrigéré	16 396 340	1,4 %	12 428	1,0 %	1 319
Chair de poisson réfrigérée	8 871 047	0,8 %	7 614	0,6 %	1 165
Filet de poisson congelé	7 459 778	0,6 %	10 321	0,8 %	723
Thon jaune congelé	5 380 788	0,5 %	34 003	2,8 %	158
Bonite congelée	1 278 274	0,1 %	10 322	0,8 %	124
Autres	1 807 470	0,2 %	6 443	0,5 %	281
Total	1 148 597 382	100,0 %	1 215 305	100,0 %	945

Sources : Service des Douanes, ISPF

PRODUCTION DE LA PÊCHE HAUTURIÈRE



Sources : Service des Douanes, DRMM, ISPF

Les exportations de poissons vivants

La filière d'exportation de poissons vivants (individus sub-adultes sauvages) est implantée en Polynésie française depuis 1998 (une ferme), tandis que l'exportation issue de productions innovantes dite « aquaculture récifale » basée sur la collecte et l'élevage de post-larves de poissons n'a jamais été rentable. L'aquaculture récifale est donc actuellement en suspens après un début prometteur entre 2002 et 2004. En dehors d'éventuels « hot spots », les pièges à larves et post-larves récifales ne recueillent que 10 % d'individus ayant un intérêt économique et les frais d'élevage ne sont pas encore compensés par la valeur à l'exportation. Si bien qu'aujourd'hui, les post-larves sont capturées à petite échelle et sont destinées à des aménagements écotouristiques.

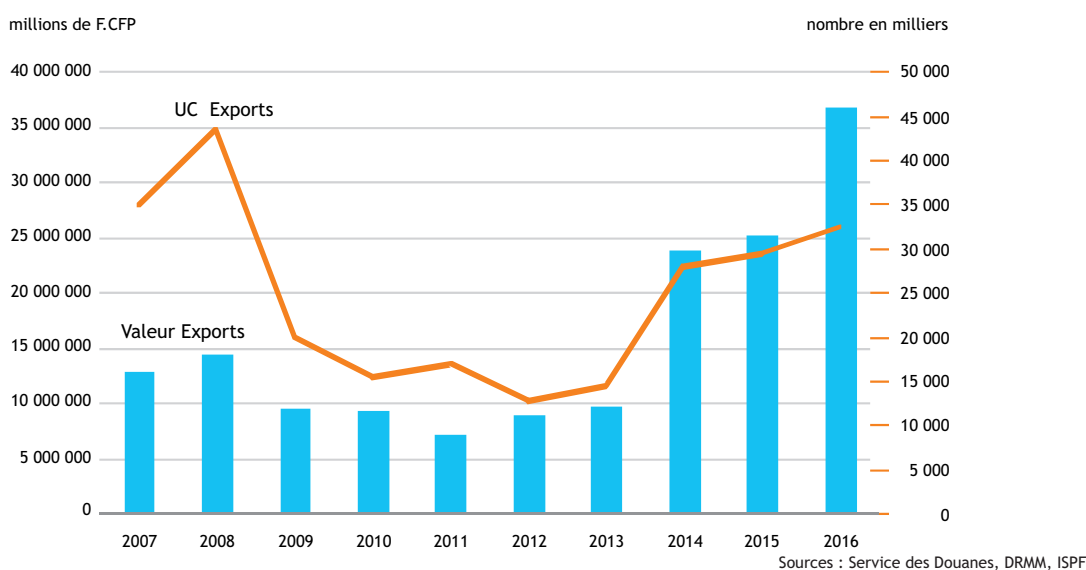
Après une chute des cours liée à la crise économique de 2008, les exportations ont stagné entre 2009 et 2013, entre 7 000 et 10 000 pièces exportées pour une valeur de 7 à 10 millions de F.CFP. Depuis, le nombre de poissons exportés a doublé et plus que triplé en valeur. En 2016, le nombre de poissons progresse de 10 % par rapport à 2015 et atteint 32 406 unités. Ils ont rapporté 37 millions de F.CFP, soit une augmentation de 45 %, traduisant une hausse du prix unitaire (+ 32 %). Cette augmentation est due aux exportations qui ont augmenté vers les États-Unis (+ 34 % en valeur et deux tiers des recettes) et vers Hong Kong (recettes multipliées par 18). Par ailleurs, l'apparition d'un nouvel opérateur sur le marché de l'aquariophilie lié à la filière bénitier et la commercialisation d'espèces à plus forte valeur, participent à cette évolution.

EXPORTATIONS DE POISSONS VIVANTS EN 2016 PAR PAYS DESTINATAIRE

	Valeur (F.CFP)	Nombre	Prix unitaire
États-Unis d'Amérique	23 550 216	25 784	913
Hong Kong	6 515 195	2 360	2 761
France	3 685 304	2 885	1 277
Japon	1 119 480	594	1 885
Taiwan	1 089 000	338	3 222
Pays-Bas	516 000	249	2 072
Singapour	251 002	103	2 437
Allemagne	75 599	74	1 022
Suisse	25 650	19	1 350
Total général	36 827 446	32 406	1 136

Sources : Service des Douanes, ISPF

EXPORTATIONS DE POISSONS VIVANTS



Regain des exportations de mollusques et invertébrés

Les exportations issues de la production lagunaire concernent les roris ou bêches de mer (invertébrés) et les bénitiers vivants (mollusques).

La pêche au rori, une activité prospère. En 2016, le volume de rori expédié progresse de 62 % par rapport à 2015, avec 7,6 tonnes. Il rapporte 68 millions de F.CFP (+ 48 %). Après un record de prix au kilo atteint en 2015 avec 100 % des holothuries séchés, critère de qualité, celui-ci diminue de 6 % pour atteindre 9 000 F.CFP. Depuis 2014, Hong Kong est l'unique pays destinataire de ce produit, qui représente 5 % de la valeur des poissons exportés en 2016.

Les recettes des exportations de bénitiers vivants augmentent de 16 %, à 32 millions de F.CFP pour un volume relativement stable (- 1,5 %) à 20,4 tonnes en lien avec la hausse des commandes des États-Unis. Le prix unitaire progresse de 20 % à 1 570 F.CFP/kg. Le bénitier vivant est considéré comme un produit à fort potentiel sur le marché mondial de l'aquariophilie, et la Polynésie française dispose d'atouts non négligeables pour la production d'un produit de qualité aquarium. Sur les 11 pays importateurs en 2016, les États-Unis (deux tiers des recettes), la France et l'Allemagne représentent 90 % de la valeur des ventes.

Les exportations de roris et de bénitiers représentent respectivement 5,3 % et 2,5 % des recettes issues des exportations de poissons.

Les exportations de coquilles : des commandes insuffisantes

Les exportations de coquilles de mollusques issues de la perliculture rapportent 214 millions de F.CFP en 2016, soit une baisse de 37 % par rapport à 2015.

La nacre représente **deux tiers des recettes** des exportations de coquilles avec 141 millions de F.CFP pour un volume de 1 200 tonnes (- 32 %). Le prix moyen au kilo s'élève à 117 F.CFP (+ 6 %). La moitié du volume est expédié vers la Chine et 22 %, au Viêt Nam. Elle est commandée dans 11 autres pays.

Les commandes de troca chutent de 55 % par rapport à 2015 avec 162 tonnes exportées pour une valeur de 73 millions de F.CFP. Le tonnage exporté représente **67 % de la collecte**. Le prix moyen au kilo atteint 450 F.CFP (+ 15 %). Deux tiers du volume est expédié au Viêt Nam, un quart à Madagascar et 10 % en Corée du Sud.

EXPORTATIONS DE BÉNITIERS EN 2016 (CHAIR, DONT VIVANTS)

	Valeur (F.CFP)	Poids en Kg	Prix au Kg en F.CFP
États-Unis d'Amérique	20 571 090	12 843	1 602
France	5 737 592	4 089	1 403
Allemagne	2 163 321	1 399	1 546
Italie	1 127 072	673	1 675
Pays-Bas	725 199	396	1 831
Suisse	455 001	298	1 527
Taïwan	409 500	209	1 959
Grande Bretagne	341 250	225	1 517
Japon	194 699	114	1 708
Singapour	113 750	70	1 625
Hong Kong	113 750	77	1 477
Total général	31 952 224	20 393	1 567

Sources : Service des Douanes, ISPF

1 285

 millions de F.CFP

C'est le montant des recettes de produits de la pêche,
à l'exportation, en 2016.



DÉFINITIONS

Pêche de capture : la pêche de capture désigne tout type de prélèvement de ressources vivantes présentes naturellement tant dans des environnements marins que d'eau douce. Regroupe ici la production hauturière et côtière, la production lagonaire n'étant pas réellement mesurée (estimation à 4 300 tonnes par an).

Pêche hauturière ou palangrière : pêche effectuée en haute mer, à plus de 4 jours des côtes.

Pêche côtière : pêche effectuée en haute mer, à moins de 4 jours des côtes.

Pêche lagonaire : pêche effectuée dans le lagon.

Thonier palangrier : Un palangrier est un navire armé pour la pêche à la palangre. La palangre consiste en une longue ligne de fil de pêche (le corps de ligne ou banc) sur laquelle sont fixés des hameçons. La distance entre les hameçons et leur nombre est variable selon la pêche pratiquée et la région. Les palangres peuvent atteindre 100 km. La palangre est utilisée pour la pêche au bar, dorade, merlan, congre, lieu voire au requin bleu mais aussi raie, ha, roussettes, cabillaud (poisson de fond).

Effort de pêche : l'effort de pêche mesure (sur une période donnée ou pour une zone donnée) à la fois le tonnage des prélèvements effectués et les moyens mis en œuvre : effectif de la flotte, taille des navires, temps passé en mer, distances parcourues... Plus précisément, c'est la capacité de pêche multipliée par l'activité. Il existe plusieurs manières de calculer l'ampleur des moyens. On peut ainsi compter en jours ou en puissance consommée, ce qui conduit à une mesure exprimée en tonnes-jours ou en kilowatts-jours. À l'échelle d'une flottille pratiquant la pêche à la ligne verticale, on peut également, par exemple, rapporter les prises au nombre de jours-lignes (nombre de jours de pêche multiplié par le nombre de lignes mises à l'eau).

« hot spot » : c'est un point chaud de biodiversité (de l'anglais biodiversity hotspot), ou zone critique de biodiversité, une zone biogéographique, terrestre ou marine, possédant une grande richesse de biodiversité particulièrement menacée par l'activité humaine.

Post-larves : Animaux intermédiaires entre les formes larvaire et juvénile ou adulte. Se rapporte habituellement au stade qui suit immédiatement la larve et qui montre déjà des caractères juvéniles tels que les rayons des nageoires.

Larves : c'est le stade intermédiaire entre l'oeuf et l'alevin. Lorsque l'oeuf éclot, le poisson n'est pas capable de nager et de chercher sa nourriture. Il s'alimente sur une réserve contenue dans l'oeuf, le vitellus. Stade de développement que présente un animal qui ne possède pas l'aspect définitif de l'adulte ni la faculté de se reproduire.

Zone Économique Exclusive (ZEE) : Une zone économique exclusive (ZEE) est, d'après le droit de la mer, un espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources. Elle s'étend à partir de la ligne de base de l'État jusqu'à 200 milles marins (environ 370 km) de ses côtes au maximum, au-delà il s'agit des eaux internationales.

SOURCES

Direction des Ressources Marines et Minières (DRMM) : <http://www.peche.pf>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : <http://www.fao.org/publications/fr/>

Service des Douanes

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF